



Évreux, le 20 mai 2015

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION -
Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et
des services (2ème tranche)**

**Mercredi 20 mai – 9h30
Cour du primeur "la passion du goût" – Le Neubourg**

Le préfet communique

J'ai signé, aujourd'hui, la convention pour la seconde tranche de l'opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services menée sur les 34 communes de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Cette opération est financée au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), outil d'accompagnement par l'Etat des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Ce fonds vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité et principalement de très petites entreprises, dans le monde rural.

Depuis 2009, la communauté de communes du Pays du Neubourg conduit une OCM que l'Etat a souhaité accompagner, afin de pérenniser les activités commerciales et artisanales dans ses différentes communes, valoriser l'image du commerce en centre-ville et conforter les pôles d'équilibres du Pays du Neubourg.

La première tranche, menée entre 2011 et 2013, a permis d'accompagner 14 entreprises pour embellir et rénover leur commerce, aidées pour un montant total de subventions de 92 408,99€ dont 40 000€ au titre du FISAC, et a généré 398 211,09€ HT de travaux sur le territoire de la communauté de communes. Elle a également permis de soutenir diverses études et actions telles que « les dimanches du Neubourg » ou « le chéquier conseil » financées à hauteur de 42 744,33€ par le FISAC.

L'objet de la seconde tranche de l'OCM est la poursuite des différentes actions impulsées depuis 2009. Elle est soutenue au titre du FISAC pour 107 800€. Quinze entreprises sont à nouveau susceptibles de bénéficier d'une aide pour améliorer leur locaux. Par ailleurs, plusieurs actions seront accompagnées financièrement : réalisation d'une étude économique pour créer une centralité sur Sainte-Colombe-La-Commanderie, d'une étude urbaine sur le centre-ville du Neubourg, d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une pépinière d'entreprise, création d'un guide-répertoire des artisans, commerçants et sociétés de service du territoire ainsi que le développement de l'attractivité du marché et de l'accueil des commerçants ambulants dans les différentes communes.

Je souhaite ainsi souligner la dynamique instaurée par la communauté de commune du Pays du Neubourg pour maintenir et développer le commerce et l'artisanat local en partenariat avec les organismes consulaires, contribuant ainsi à un aménagement durable et solidaire de son territoire.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35